

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-7/03

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne au titre de 2010.

Il est proposé d'attribuer à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au titre de 2010, afin de soutenir le démarrage de l'activité de cette association.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010 « Budget Primitif pour l'exercice 2010 »

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

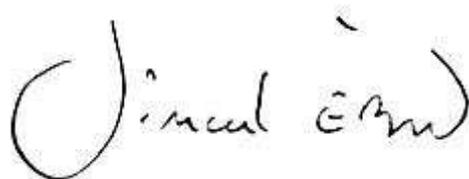
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer sur le programme « Autres interventions - Fonctionnement », une subvention fonctionnement de **3 000 €** à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne au titre de l'année 2010.

Adopté à la majorité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ